



Les aides de la rentrée 2020 !



Aide de Rentrée scolaire

Le centre communal d'action sociale attribue une aide exceptionnelle de rentrée scolaire pour les jeunes dont les parents disposent de ressources inférieures à 420 euros par mois et par personne. Un bon d'achat de 50 euros sera attribué aux collégiens Immercuriens fréquentant un établissement public et une aide de 64 euros sera attribuée aux Immercuriens de moins de 18 ans dans l'année scolaire scolarisés soit dans un lycée professionnel public, soit dans un centre de formation d'apprentis.

Si vous pensez pouvoir bénéficier de cette aide, veuillez-vous présenter au CCAS à l'Hôtel de Ville les 16 ; 23 et 30 septembre (de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 17 heures) munis des justificatifs de ressources de toutes les personnes résidant au foyer ainsi que de certificat de scolarité des enfants concernés.



Aide aux loisirs et culture pour les 17 – 25 ans

Vous avez entre 17 à 25 ans, vous êtes demandeurs d'emploi ou salariés « précaires », Vous avez peut-être le droit au bon d'achat de 50 euros utilisable dans les magasins proposant des articles de sports, de biens culturels ou même dans les associations immercuriennes pour financer une partie de vos frais.

Si vous êtes demandeurs d'emploi, vous devez justifier d'une inscription à Pôle Emploi d'au-moins 3 mois, de revenus inférieurs à 150 euros ou, si rattachés fiscalement, de ressources inférieures à 700 euros par personne et par mois.

Vous exercez une activité professionnelle et vos ressources sont inférieures à 700 euros par mois, par personne si vous êtes rattachés fiscalement, si vous n'êtes pas rattachés fiscalement, vos ressources doivent être inférieures à 500 euros.

Si vous pensez pouvoir bénéficier de cette aide, veuillez prendre rendez-vous auprès du CCAS au 03.21.50.14.00.

Les justificatifs de ressources et de situation seront à produire pour l'étude de votre dossier. Cette aide ne peut être sollicitée qu'une seule fois dans l'année.



Aide favorisant l'initiative et les projets de jeunes Immercuriens

Vous avez entre 14 et 21 ans, vous résidez sur la commune, vous souhaitez vous engager (seul ou en groupe) dans un projet citoyen et innovant à vocation culturelle, sportive, solidaire et le valoriser auprès des publics, le centre communal d'action sociale vous propose une aide de 1000 euros maximum, selon des modalités consultables en mairie.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas prendre rendez-vous à la Mairie au 03.21.50.14.00.